



PAR COURRIEL

Le 7 juillet 2023

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
rachel.sebareme@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à
Champlain – Questions complémentaires – DQ6

Bonjour Madame,

J'ai pris connaissance des interrogations d'un citoyen mentionnées en annexe de la correspondance du 5 juillet dernier, concernant l'accroissement de la circulation des véhicules lourds sur deux ponts d'étagement.

Vous trouverez en annexe les libellés des questions qui ont fait le sujet d'interrogation, ainsi que nos réponses à celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de la planification
et de la gestion des infrastructures,

Patricia Beaudry, ing.

p. j. Annexe

ANNEXE

Question 1 : La commission d'enquête vous demande de fournir des précisions sur la capacité du viaduc du Rang du Village Champlain qui enjambe l'autoroute 40 à supporter les camions de 31 t qui l'emprunteraient pour se rendre au LET de Champlain. Veuillez également expliciter quels seraient les gestes posés par le MTQ pour assurer l'accès des camions au LET de Champlain si la capacité portante de ce viaduc s'avérait insuffisante.

Réponse 1 : Je vous confirme que le pont d'étagement du Rang du Village Champlain a été conçu pour reprendre les charges routières légales sans restriction quant au débit journalier moyen (DJMA). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter en lien avec sa capacité et sa durabilité. Il est vrai qu'une augmentation du nombre de véhicules lourds peut avoir un impact sur la durabilité, mais ce facteur n'est pas le seul qui influence la durée de vie de cette structure, et son impact est mineur.

Les inspections que le Ministère fait pour l'ensemble des structures de son parc, de même que les travaux d'entretien et de réparation, en assurent la sécurité, la capacité et la pérennité.

Question 2 : Veuillez répondre aux mêmes questions en ce qui concerne le viaduc qui permet aux usagers de la route 361 de passer au-dessus de l'autoroute 40.

Réponse 2 : Je vous confirme également que le pont d'étagement de la route 361 a été conçu pour reprendre les charges routières légales sans restriction quant au DJMA. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter en lien avec sa capacité et sa durabilité. Il est vrai qu'une augmentation du nombre de véhicules lourds peut avoir un impact sur la durabilité, mais ce facteur n'est pas le seul qui influence la durée de vie de cette structure, et son impact est mineur.

Les inspections que le Ministère fait pour l'ensemble des structures de son parc, de même que les travaux d'entretien et de réparation, en assurent la sécurité, la capacité et la pérennité.